

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Mobil SHC 629.  
Autres moyens d'identification : Aucun connu.  
Numéros de référence : H11023011, H11023012, H11023016.

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage identifié : Huile pour circuit/engrenages.  
Usages déconseillés : Aucune donnée disponible.

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

###### Point de contact au Royaume-Uni

Edwards, Innovation Drive, Burgess Hill, West Sussex,  
RH15 9TW, Royaume-Uni

Renseignements généraux  
Tél. : +44 (0)8459 212223  
E-mail : info@edwardsvacuum.com

###### Point de contact en France

Edwards France SAS  
101 Rue de la Bongarde  
92230 Gennevilliers  
France

Renseignements généraux  
Tél. : +33 (0)1 41 21 12 56

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec : 1-800-424-9300.

#### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH : Mélange.  
Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 : Non classifié comme dangereux.  
Classification conformément à la directive 1999/45/CE : Non classifié comme dangereux.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Non applicable.  
Mentions d'avertissement : Non applicable.  
Mentions de danger : Non applicable.  
Conseils de prudence : Non applicable.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### 2.3 Autres dangers

Critères PBT : Ce produit n'est pas et ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT.

Critères vPvB : Ce produit n'est pas et ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance vPvB.

Autres dangers  
n'entraînant pas

une classification : Une injection à haute pression sous la peau peut occasionner de graves lésions. Une exposition excessive peut entraîner une irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Non applicable.

#### 3.2 Mélanges

Composant	Poids en %	N° CAS	Classe de danger*	Phrase de risque/ Mentions de danger*
1 Décène, homopolymère, hydrogéné 1 Décène, oligomères, hydrogéné	30-<40	68037-01-4	Danger par aspiration	H304 (Asp Tox 1)
Phosphate de triphényle	0,1-<0,25	115-86-6	Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité aigüe  Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité à long terme	H400 (M facteur 1)  H410 (M facteur 1)

\* Classe de danger, phrase de risque et mentions de danger. Ces colonnes sont à remplir uniquement pour les composants classés dangereux d'après la directive UE 1272/2008 (modifiée) et présents en concentration suffisante pour rendre la substance globale dangereuse. Dans tous les autres cas, l'expression "Non applicable" figurera dans la colonne.

Le texte complet des phrases de risque et des mentions de danger déclarées figure à la Section 16.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Description des premiers secours

- Yeux :** Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Peau :** Laver immédiatement la peau avec une grande quantité d'eau et de savon. Consulter un médecin en présence de symptômes.
- En cas d'injection dans ou sous la peau ou dans tout organe, la personne doit immédiatement consulter un médecin qui l'examine au titre d'une urgence chirurgicale, et ce, indépendamment de l'aspect ou de la taille de la blessure. Même si les symptômes initiaux liés à l'injection sous haute pression sont infimes, voire nuls, une intervention chirurgicale précoce dès les premières heures de la blessure réduit notablement son importance.
- Ingestion/Voie orale :** Rincer abondamment la bouche à l'eau. Faire boire à la victime un ou deux verres d'eau ou de lait. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si des troubles surviennent.
- Inhalation :** Amener la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de vertiges, nausées ou perte de conscience.
- En cas de difficulté respiratoire, une personne compétente doit administrer de l'oxygène ou prodiguer la respiration artificielle, selon le cas. Consulter immédiatement un médecin.
- Conseil général :** Aucun.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé :

- Yeux :** Aucune donnée disponible.
- Peau :** Aucune donnée disponible.
- Ingestion/Voie orale :** Aucune donnée disponible.
- Inhalation :** Aucune donnée disponible.
- Symptômes liés à une surexposition :
- Yeux :** Aucune donnée disponible.
- Peau :** Aucune donnée disponible.
- Ingestion/Voie orale :** Aucune donnée disponible.
- Inhalation :** Aucune donnée disponible.
- Autres :** La nécrose locale se manifeste par un début de douleur retardé et des lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il n'est pas indispensable de disposer de moyens particuliers pour donner des soins immédiats et spécifiques sur le lieu de travail.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau vaporisée, mousse, produit chimique sec et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction inappropriés : Jets d'eau directs.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie et d'explosion : Aucune donnée disponible.

Produits de combustion dangereux : Produits de combustion incomplète, oxydes de carbone, fumée, vapeurs, oxydes de soufre, aldéhydes.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions particulières pour les pompiers : Approcher contre le vent. Utiliser de l'eau vaporisée pour protéger le personnel et pour rafraîchir les conteneurs et l'environnement. Éviter tout écoulement de produits de lutte contre l'incendie même dilués dans les canalisations, cours d'eau ou alimentations en eau potable.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les préposés à la lutte contre le feu doivent porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet configuré en mode de pression positive.

Pour les propriétés d'inflammabilité, voir la Section 9.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour les non-secouristes : N'entreprendre aucune action impliquant un risque personnel ou n'ayant pas été précédée d'une formation adéquate. Évacuer le personnel non essentiel ou les personnes dépourvues d'un équipement de protection personnelle. Retourner les récipients qui fuient côté fuite vers le haut pour éviter tout écoulement de produit. Ne pas toucher le produit répandu ni marcher dedans. Toute nappe de produit représente un risque de glissade. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection personnelle approprié (voir la Section 8).  
Avertir les autorités compétentes conformément aux réglementations applicables.

Pour les secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Rester à bonne distance des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

##### 6.2 Précautions environnementales

Circonscrire la nappe devant la zone de lavage pour éviter tout risque de glissade. Éliminer les sources d'inflammation. Empêcher le produit de pénétrer dans les canalisations, les égouts et les cours d'eau. En cas de dispersion importante, établir des barrages en amont des nappes pour recyclage et élimination ultérieurs.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### **NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629**

#### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Revêtir l'équipement de protection personnelle nécessaire (voir la Section 8). Faire preuve de prudence ; le site de la nappe peut être glissant. Récupérer le produit par pompage ou par absorption à l'aide de vermiculite, de sable sec, de terre ou de tout autre matériau absorbant inerte similaire. Recueillir le produit répandu dans un récipient couvert à des fins d'élimination. Utiliser une solution nettoyante appropriée pour nettoyer les résidus de produit. Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur. Ne pas déverser dans les eaux de surface ni dans les égouts sanitaires.

En cas de dispersion d'eau, circonscrire immédiatement la dispersion à l'aide de barrages flottants. Couper la source de la dispersion. Éliminer le produit en surface par écrémage ou à l'aide d'un support absorbant approprié. Consulter un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations relatives aux dispersions concernent les scénarios les plus vraisemblables pour ce produit. Toutefois, les conditions géographiques, de vent, de température, et (en cas de dispersion d'eau) le sens et la vitesse de la houle et du courant influencent également les mesures à prendre. Il est donc recommandé de consulter des experts locaux.

Remarque : la réglementation locale prévoit parfois des instructions ou des interdictions relatives aux mesures à prendre.

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Se reporter à la Section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection personnelle.

Se reporter à la Section 13 pour plus d'informations sur les considérations relatives à la mise au rebut.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection personnelle approprié lors de la manipulation du produit (voir la Section 8). Manipuler loin de toute source d'inflammation dans des endroits suffisamment ventilés. Il est possible que le produit accumule une charge statique, qui risque de constituer une source d'ignition sous la forme d'une étincelle électrique. Lorsque le produit est manipulé en grande quantité, une étincelle électrique risque d'enflammer des vapeurs de liquides ou de résidus inflammables, susceptibles d'être présents, par exemple, lors d'opérations de chargement. Respecter les procédures de mise à la masse (terre) appropriées. Toutefois, la mise à la masse (terre) n'élimine pas totalement le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les instructions en vigueur à l'échelle locale. Références additionnelles : American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity).

Éviter de manger et de boire dans les zones d'utilisation du produit. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène. Se laver les mains après utilisation et avant de boire et de manger.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Le choix du récipient joue un rôle important sur l'accumulation et la dissipation de l'électricité statique. Stocker dans des récipients étiquetés et hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de matériaux incompatibles et de sources d'ignition.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

##### 8.1 Paramètres de contrôle

Substance	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	Valeurs limites d'exposition professionnelle EH40 (Royaume-Uni)
1 Décène, Homopolymère, 1 Décène hydrogéné, oligomères, hydrogéné	5 mg/m <sup>3</sup> - 8 h TWA (Fraction thoracique)	5 mg/m <sup>3</sup> - 8 h TWA (Fraction thoracique)	5 mg/m <sup>3</sup> - 8 h TWA (Fraction thoracique)
Phosphate de triphényle	3 mg/m <sup>3</sup> - 8 h TWA (Fraction thoracique)	3 mg/m <sup>3</sup> - 8 h TWA (Fraction thoracique)	3 mg/m <sup>3</sup> - 8 h TWA 6 mg/m <sup>3</sup> - STEL (Fraction thoracique)

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées : Assurer une ventilation adéquate, notamment dans les endroits confinés, qui soit appropriée au risque de décomposition dangereuse. Appliquer les mesures techniques pour respecter les valeurs OEL susmentionnées.

Respecter les réglementations environnementales en vigueur afin de réduire le refoulement dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en prenant les mesures de contrôle appropriées afin d'éviter ou de limiter les émissions.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux, lunettes de protection ou masque facial en cas d'éclaboussures.

Protection des mains/de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés, tels que des gants et une salopette/combinaison imperméables (résistants aux produits chimiques, à l'huile et aux solvants) et des chaussures de sécurité, en fonction du risque présent sur le lieu de travail spécifique.

Protection respiratoire : En cas d'exposition potentielle à des produits de décomposition dangereux ou lorsque les moyens techniques ne parviennent pas à maintenir les concentrations de contaminants en suspension dans l'air au niveau requis, il est recommandé d'utiliser un respirateur individuel ou un filtre agréé et configuré en mode de pression positive, conforme aux normes locales et nationales. Les respirateurs avec bouteille de secours conviennent aux situations où le niveau d'oxygène est insuffisant, où les gaz/vapeurs présentent des propriétés d'avertissement insuffisantes et là où la capacité/le taux de filtration purifiante de l'air sont dépassés.

Mesures d'hygiène : Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène. Bien se laver le visage, les mains et toutes les parties exposées de la peau après manipulation. Enlever tout vêtement souillé et contaminé. Se débarrasser des vêtements et chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Ne pas manger ni boire pendant la manipulation du produit.

Autre protection/protection générale : Aucune.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide orange	Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	°C/°F
Odeur	Caractéristique	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 260/500 (estimation)	°C/°F
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Point d'éclair	> 210/410	°C/°F
pH	Non applicable	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	UEL : 7.0 LEL : 0.9 (estimation)	Volume d'air approx. (%)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Tension de vapeur	< 0,013 à 20 °C/68 °F (estimation)	kPa
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Densité de vapeur	> 2 à 101 kPa (estimation)	g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	Négligeable dans l'eau	Densité relative	0,852 à 15 °C/59 °F	g/cm <sup>3</sup>
Coefficient de séparation : n-octanol/eau	> 3,5 (estimation)	Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	°C/°F
Propriétés explosives	Non explosif	Température de décomposition	Aucune donnée disponible	°C/°F
Propriétés comburantes	Non oxydant	Viscosité	150 à 40 °C/104 °F 20,8 à 100 °C/212 °F	cSt

##### 9.2 Autres informations

Point d'écoulement : -39 °C/-38 °F.

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

##### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

##### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

##### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive. Sources d'énergie d'ignition importantes.

#### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ce produit ne se décompose pas à température ambiante.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Toxicité minimale pour les classes de risques par inhalation, ingestion et contact cutané.
Irritation :	Toxicité négligeable à température ambiante/normale pour les classes de risques par inhalation et contact cutané.
Corrosivité :	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation :	Ne devrait pas être un allergène respiratoire. Ne devrait pas être un sensibilisateur cutané.
Toxicité à dose répétée :	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité :	Ne devrait pas provoquer le cancer.
Mutagénicité :	Ne devrait pas être un mutagène de cellules germinales.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :	Une simple exposition ne devrait pas endommager les organes.
STOT - exposition répétée :	Une exposition prolongée ou répétée ne devrait pas endommager les organes.
Danger par aspiration :	Au vu des propriétés physico-chimiques du produit, il ne devrait pas présenter de risque d'aspiration.
Toxicité pour la reproduction :	Ne devrait pas présenter de toxicité vis-à-vis de la reproduction.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets sur les yeux :	Risque de provoquer une légère gêne temporaire.
Effets sur la peau :	Irritation cutanée négligeable à température ambiante.
Effets de l'ingestion/Effets oraux :	Aucune donnée disponible.
Effets de l'inhalation :	Aucune donnée disponible.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations

Le produit contient des huiles à base synthétique qui ne devraient pas avoir d'impact notable sur la santé en conditions normales d'utilisation, sur la base d'études menées en laboratoire avec les mêmes produits ou d'autres produits similaires. Ni mutagène, ni génotoxique. Non allergène lors des tests sur les animaux et sur les humains.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Ne devrait pas présenter de toxicité chronique vis-à-vis des organismes aquatiques.

Toxicité chronique - aquatique :

Daphnia magna (daphnie), 21 jours ; NOELR 1 mg/l : données relatives à des produits similaires.

Toxicité aquatique aiguë :

Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel), 96 heures ; LL50 1 003 mg/l : données relatives à des produits similaires.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Ce composant d'huile de base présente une faible solubilité et flotte. Susceptible de rétrodiffuser de l'eau au sol. Devrait se décomposer pour se déposer dans les sédiments et les déchets solides des eaux usées.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Ce produit n'est pas et ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT.

vPvB : Ce produit n'est pas et ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune nuisance écologique connue ou prévue dans des conditions normales d'utilisation.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

**NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629**

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur. Ce produit convient à une combustion dans un incinérateur contrôlé confiné à des fins de valorisation du carburant ou à une élimination par incinération supervisée à des températures très élevées afin d'éviter la formation de produits de combustion indésirables. Éliminer les huiles sur les sites prévus à cet effet. Ne pas mélanger les huiles usagées avec des solvants, du liquide de frein ou de refroidissement.  
Code européen des déchets : 13 02 06.

**Conditionnement :** Jeter l'emballage conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas chercher à remplir ou à nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les récipients vides doivent être complètement vidés et stockés en toute sécurité jusqu'à leur reconditionnement ou leur mise au rebut adéquats. Emporter les récipients vides à des fins de recyclage, de récupération ou d'élimination en faisant appel à une société dûment qualifiée ou agréée, et conformément à la réglementation nationale.

Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, meuler ni exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'ignition. Ils peuvent exploser et provoquer des blessures, voire la mort.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID	IMDG	IATA	DOT - États-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID	IMDG	IATA	DOT - États-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

#### 14.3 Classe de danger pour le transport

ADR/RID	IMDG	IATA	DOT - États-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

**NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629**

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	IMDG	IATA	DOT - États-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID	IMDG	IATA	DOT - États-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	IMDG	IATA	DOT - États-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non classifié selon l'Annexe II.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Europe

Ce produit a été classé conformément au règlement européen n° 1907/2006 (REACH) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Classé dangereux à livrer : Non.

Loi fédérale allemande sur la gestion des eaux : WGK 1.

#### États-Unis

Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act).  
SARA TITLE III - SECTION 313 SUPPLIER NOTIFICATION (notification du fournisseur) :

Ce produit ne contient pas de substances chimiques toxiques soumises aux obligations de notification de l'article 313 de l'EPCRA (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act) de 1986 et de la norme 40 CFR partie 372.

Californie - proposition 65 : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour être à l'origine de cancers ou avoir une toxicité vis-à-vis de la reproduction.

#### Canada

Classification WHMIS : Il ne s'agit pas d'un produit contrôlé WHMIS.

Les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste des substances domestiques (DSL) du Canada.

### 15.2 Évaluation de la sécurité des produits chimiques

Aucune donnée disponible.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à la norme ANSI Z400.1, au règlement (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement n° 453/2010) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

##### 16.1 Texte complet des mentions et phrases abrégées

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 16.2 Codes de danger NFPA/HMIS

Codes de danger NFPA		Codes de danger HMIS		Système de classement
Santé	0	Santé	0	
Inflammabilité	1	Inflammabilité	1	
Instabilité	0	Réactivité	0	

0 = Pas de danger  
1 = Léger danger  
2 = Danger moyen  
3 = Danger sérieux  
4 = Grave danger

##### 16.3 Source d'informations pour cette fiche de données

- Fiche de données de sécurité européenne "Mobil SHC 629" d'Exxon Mobil, date de révision : 5 décembre 2014.
- Fiche de données de sécurité allemande "Mobil SHC 629" d'Exxon Mobil, date de révision : 16 mai 2014.
- Fiche de données de sécurité nord américaine "Mobil SHC 629" d'Exxon Mobil, date de révision : 25 novembre 2014.
- Fiche de données de sécurité canadienne "Mobil SHC 629" d'Exxon Mobil, date de révision : 2 octobre 2012.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

### NOM DU PRODUIT : HUILE - MOBIL SHC 629

#### 16.4 Glossaire

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists ; ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road ; ANSI - American National Standards Institute ; CAS N<sup>o</sup> - Chemical Abstracts Service number ; Chemtrec - Chemical Transportation Emergency Centre (US) ; CLV - Ceiling Limit Value ; DSL - Domestic Substances List ; EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits ; EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know Act ; EU European Union ; GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals ; HMIS - Hazardous Material Information Service ; IATA - International carriage of dangerous goods by air ; IBC - International Bulk Chemical ; IMDG - International carriage of dangerous goods by sea ; LC - Lethal Concentration ; LD - Lethal Dose ; LEL - Lower Explosive Limit ; MARPOL 73/78 - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the protocol of 1978 ; NFPA - National Fire Protection Association ; NOELR - No Observable Effect Loading Rate ; OEL - Occupational Exposure Limit ; OSHA - Occupational Safety and Health Administration ; PBT - Persistent, Bioaccumulative, Toxic chemical ; PEL - Permissible Exposure Limit ; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals ; RID - International carriage of dangerous goods by rail ; SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; SDS - Safety Data Sheet ; STEL - Short Term Exposure Limit, 15 minute reference period ; STOT - Specific Target Organ Toxicity ; SCBA - Self-Contained Breathing Apparatus ; TLV - Threshold Limit Value ; TSCA - Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 ; TWA - Time Weighted Average, 8 hour reference period ; UEL - Upper Explosive Limit ; US DOT - US Department of Transportation ; vPvB - Very Persistent, Very Bioaccumulative chemical ; WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System.

#### 16.5 Révisions :

Avril 2015 - Version initiale.

Janvier 2016 - Mise à jour des points de contact. Date de révision non modifiée pour conserver la date de révision prévue tous les deux ans de la fiche FDS.

---

Bien que les informations et les recommandations figurant dans cette fiche de données soient correctes à notre connaissance, nous vous conseillons de déterminer vous-même l'adaptabilité de la substance à l'usage auquel vous la destinez. Les informations contenues dans cette fiche de données proviennent des données du fabricant ; l'exactitude de ces informations relève donc de la responsabilité du fabricant. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.